

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28863</b>	De <b>M. Frédéric Reiss</b> ( Les Républicains - Bas-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Armées (Mme la SE auprès de la ministre)		<b>Ministère attributaire</b> > Mémoire et anciens combattants
<b>Rubrique</b> > décorations, insignes et emblèmes	<b>Tête d'analyse</b> >Reconnaissance militaires et essais nucléaire	<b>Analyse</b> > Reconnaissance militaires et essais nucléaires.
Question publiée au JO le : <b>28/04/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b>		

### Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, au sujet de la reconnaissance des militaires présents lors d'essais nucléaires français. De 1960 à 1996, la France a effectué des essais nucléaires d'abord dans le désert algérien puis en Polynésie française. Les militaires présents sur place lors de ces opérations ont été exposés à des radiations ionisantes en servant la France. Cela amène ces anciens combattants à solliciter depuis de nombreuses années une reconnaissance officielle de leur dévouement, notamment à travers l'instauration d'une médaille de la défense nationale avec agrafe « Essais nucléaires ». Si le principe semble acté, le décret d'application n'a pas été publié à ce jour. Sensible à la demande légitime de reconnaissance des militaires et civils concernés, il souhaite connaître les délais dans lesquels elle envisage de faire aboutir cette démarche.